

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE CENTRES DE LOISIRS

DEMANDE DE REVENDICATIONS

- Faire une convention financière, qui soit juridiquement reconnu devant les tribunaux, et les instances bancaires, (APPEL D'OFFRE).
- Respecter les dates de versements des tranches de versements.
- Demander à respecter les délais réglementaires au niveau des instances : (DJSCS, COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE, et autres).
- Prévoir un lieu de stockage pour le matériel des associations.
- Créer un comité de pilotage pour anticiper tous les problèmes que peuvent rencontrer les associations.
- Qu'il y est un vrai partenariat avec les collectivités.
- Que les décisions qui soient prises soient respectées.
- Eviter de mettre les associations en concurrence, mais elles devraient être complémentaires aux collectivités.
- Faire en sorte que les associations qui signent les conventions soient en règle avec les instances concernées.
- Que les référents que vous nous proposés soient de vrais professionnels et connaissent parfaitement notre métier.
- Payer les associations sur la base réglementaire assujettie du code du travail et de la SS.
- Exiger une liste d'enfants que nous sommes tenus d'avoir, dans le cadre périscolaire, afin d'éviter tous litiges sur le nombre d'enfants à garder.

- Exigeons un contrat pluriannuel, afin de pouvoir pérenniser l'emploi.
- Que les subventions réclamées par les associations soient prises en considération sur le coût réel de la prestation de service.
- Que les retards actuels soient très rapidement régularisés.

Fait à Cayenne le 24 Mars 2017

Associations :

TOUREPE

A.C.V.L.S

APROSEP

Guyane Art Nature

Sapokaye

Les P'TITS BAMBOUSIENS

TANBOULEVE

DOIGT de FEE

K'DANSE

PACOUSSINE

VILLAGE ENFANT

La BAGUETTE MAGIQUE